



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
01.53.38.99.82 - www.mrap.fr - presse@mrap.fr

Le MRAP soutient la proposition de rendre inéligible toute personne condamnée pour racisme

Le 1er juillet 1972 était votée à l'unanimité de l'Assemblée Nationale et du Sénat la loi qui fait du racisme, « à raison de leur origine ou leur appartenance ou non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » un délit et non une opinion. Ce vote était l'aboutissement de vingt années de combats du MRAP. Elle fut complétée le 13 juillet 1990 par un article, proposé par le député Claude Gayssot (d'où le nom de loi Gayssot) visant à interdire et à poursuivre toute contestation de crimes contre l'humanité.

Aujourd'hui les préjugés xénophobes et racistes continuent d'imprégner le discours politique français, bien au-delà des partis qui en ont fait leur honteux fonds de commerce.

Zemmour déjà condamné définitivement à deux reprises pour incitation à la haine raciale, pour discriminations en fonction de la religion, quelqu'un qui réhabilite Papon et Pétain a l'intention d'être candidat à la présidence de la République. D'autres élus ou candidats sont régulièrement condamnés dans le cadre de cette même loi. Cela constitue une insulte aux valeurs de la République.

C'est pourquoi le MRAP soutient la proposition de résolution déposée par 15 députés et qui sera débattue à l'Assemblée Nationale le 2 décembre : elle demande au ministère de la Justice d'inciter à une application plus étendue de la peine d'inéligibilité dans les condamnations pour racisme.

Paris le 18 novembre 2021